

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE - FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES
BOULEVARD LÉOPOLD II, 44, 1080 BRUXELLES



WÉPION
CENTRE CULTUREL MARCEL HICTER « LA MARLAGNE »
**DÉSIGNATION D'UN AUTEUR DE PROJET EN VUE DE L'ÉTUDE ET DU
SUIVI DE L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE**

Référence : DICHA_3131-2022-00635

AVIS DE MARCHÉ - ANNEXE 1
**GUIDE DE SÉLECTION ET D'INTRODUCTION DES
DEMANDES DE PARTICIPATION**

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	2
Précisions terminologiques.....	3
Critères de limitation du nombre de candidats retenus	4
Établissement de la demande de participation	5
Généralités.....	5
Documents composant la demande de participation	5
1. Identification des opérateurs économiques et de leurs statuts	5
2. Documents relatifs à la sélection qualitative des candidats	5
3. Documents relatifs à la limitation du nombre de candidats retenus	6
4. Rapport de dépôt	8
Règles de comptabilisation de l'ancienneté des missions antérieures.....	9
À propos du formulaire DUME	10
Comment remplir son formulaire DUME ?.....	10
Information sur le nombre de DUME(s) à fournir	11
Pièces justificatives non accessibles gratuitement par l'adjudicateur	11

PRÉCISIONS TERMINOLOGIQUES

- **OPÉRATEUR ÉCONOMIQUE** : toute personne physique ou morale de droit public ou de droit privé qui offre des services sur le marché.
- **GROUPEMENT** : association de plusieurs opérateurs économiques (société momentanée, co-traitance, etc.) qui forment ensemble un seul candidat. La responsabilité (de la demande de participation puis, le cas échéant, de l'offre et de la mission) est partagée entre ces opérateurs économiques.
- **MANDATAIRE** : opérateur économique qui représente le groupement à l'égard de l'adjudicateur et dispose d'un pouvoir de signature pour les autres membres du groupement.
- **CANDIDAT** : opérateur économique, ou groupement d'opérateurs économiques, qui introduit une demande de participation à un marché.
- **TIERS** : opérateur économique auquel le candidat entend faire appel pour assumer certaines prestations ou compétences (sous-traitant, consultant, etc.).

ATTENTION : Pour le présent marché, le candidat ne peut pas recourir à la capacité d'un tiers pour satisfaire aux conditions de sélection (niveaux spécifiques minimaux exigés), sauf à celle des associé·e·s ou collaborateur·trice·s disposant d'une expérience antérieure pertinente, dans les conditions énoncées dans l'avis de marché (Cf. Point III.1.3).

CRITÈRES DE LIMITATION DU NOMBRE DE CANDIDATS RETENUS

Les critères mobilisés pour limiter le nombre de candidats invités à remettre offre sont les suivants :

- **CRITÈRE N° 1 - L'APPROCHE DU CANDIDAT** : sur base d'une note d'approche, l'adjudicateur évaluera la manière dont le candidat fait preuve d'une bonne compréhension de la mission faisant l'objet du présent marché, ainsi que la qualité de sa première perception du contexte existant, des contraintes et enjeux du projet.
- **CRITÈRE N° 2 - L'ADÉQUATION DU PROFIL DU CANDIDAT** : sur base d'une note de présentation, l'adjudicateur évaluera l'adéquation de l'expérience et des compétences du candidat par rapport à l'objet du marché, ainsi que la qualité et la pertinence de la philosophie de travail et du savoir-faire spécifique qu'il entend mettre en œuvre pour mener à bien la mission faisant l'objet du présent marché.
- **CRITÈRE N° 3 - LA PERTINENCE ET LA QUALITÉ DE TROIS MISSIONS ANTÉRIEURES** : sur base d'une présentation détaillée, l'adjudicateur évaluera la pertinence des missions choisies par le candidat, ainsi que la façon dont elles témoignent, chacune et ensemble, de la qualité de son expérience par rapport au contexte et aux enjeux de la mission faisant l'objet du présent marché, particulièrement en matière de performance énergétique (matérialité, isolation de l'enveloppe, intégration des techniques spéciales, etc.).

ÉTABLISSEMENT DE LA DEMANDE DE PARTICIPATION

GÉNÉRALITÉS

La demande de participation doit être encodée sur la plateforme de dépôt en ligne suivante :

<https://cellule.archi/>

Le dossier de demande de participation contient les éléments détaillés dans la section suivante.

Certains éléments seront directement encodés en ligne dans des champs de formulaires prévus à cet effet, d'autres seront repris dans des documents à charger sur la plateforme.

L'ensemble des documents composant le dossier de demande de participation doivent être au format A4.

ATTENTION : il ne sera pas tenu compte du texte ou des pages excédentaires par rapport aux quantités prescrites. L'ajout de tout document supplémentaire (de type CV, diplôme, moyens techniques du bureau, etc.) est proscrit.

DOCUMENTS COMPOSANT LA DEMANDE DE PARTICIPATION

1. IDENTIFICATION DES OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES ET DE LEURS STATUTS

Le candidat (ou, en cas de groupement, son mandataire) sera identifié et son adresse email sera fournie en tant que coordonnée de contact principale. Il pourra au besoin renseigner une seconde adresse email qui sera utilisée en copie des communications.

POUR CHAQUE OPÉRATEUR ÉCONOMIQUE, les renseignements suivants seront fournis :

- Nom de l'opérateur économique
- Statut (mandataire, autre membre du groupement, tiers)
- Compétence assumée (voir Avis de marché - section II.2.4)
- Forme juridique
- Coordonnées de l'opérateur économique

Format : Ce descriptif sera encodé directement en ligne dans les champs prévus à cet effet.

ATTENTION : conformément à la section III.1.3) de l'avis de marché, relative à la capacité technique et professionnelle, toutes les compétences demandées à cette étape de sélection (architecture) devront être attribuées à au moins un opérateur économique.

Conformément à la section II.2.4) de l'avis de marché (Description des prestations), les opérateurs dont la capacité est mobilisée pour satisfaire aux conditions de sélection (niveaux spécifiques minimaux exigés) ne peuvent pas être des tiers.

2. DOCUMENTS RELATIFS À LA SÉLECTION QUALITATIVE DES CANDIDATS

ATTENTION : ces documents feront uniquement l'objet d'une vérification technique et juridique et ne seront pas évalués dans le cadre de la limitation du nombre de candidats invités à remettre offre.

- **DUME** : pour chaque opérateur économique, le candidat fournit un Document Unique de Marché Européen (DUME)¹ dûment complété en format .PDF (voir annexe 3.a de l'avis de marché - Modèle formulaire DUME.XML et Section ci-après : A propos du formulaire DUME).
- **HABILITATION À EXERCER LA PROFESSION** : le candidat non-belge² (ou, en cas de groupement, son mandataire) fournit la preuve, datant de moins de 6 mois, de l'inscription à un Ordre professionnel d'architectes ou agrément à exercer cette profession ou le lien URL permettant d'y accéder (voir avis de marché - point III.1.1 Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession).
- **PREUVE DE L'EXPÉRIENCE MINIMALE EXIGÉE** : le candidat (ou, en cas de groupement, uniquement l'opérateur économique concerné) présente la mission menée dans les 5 dernières années³ permettant de répondre au niveau minimal exigé (voir avis de marché - point III.1.3 Capacité technique et professionnelle)

Format : la mission sera présentée au moyen du formulaire joint en annexe 2 de l'avis de marché dûment complété, auquel sera annexé un document probant* attestant de l'implication de l'opérateur ou du membre de son personnel ainsi que de la date de réception provisoire. L'ensemble sera repris dans un seul fichier .PDF. L'ajout d'autres informations ou de visuels est exclu.

ATTENTION : l'opérateur économique apportant la preuve d'expérience minimale dans une compétence s'engage de facto à assumer cette compétence durant la passation et, le cas échéant, l'exécution de ce marché de services d'auteur de projet. Plus spécifiquement concernant la compétence architecture, l'opérateur apportant la preuve d'expérience minimale sera automatiquement identifié comme l'opérateur qui sera chargé de la gestion du marché public de travaux (lors de sa passation-rédaction du cahier des charges et lors de son exécution).

Le cas échéant, l'opérateur économique concerné peut faire valoir l'expérience que l'un de ses associé·e·s ou collaborateur·trice·s a acquise comme associé·e ou collaborateur·trice au sein d'une précédente structure ou en solo, pourvu que l'opérateur économique démontre : (i) que l'associé·e ou collaborateur·trice concerné·e a exercé un rôle prépondérant (chef de projet ou équivalent) dans la réalisation de ce projet au sein d'une précédente structure ou en solo ; et (ii) apporte la preuve qu'il disposera des moyens nécessaires, en produisant l'engagement exprès de l'associé·e ou collaborateur·trice concerné·e de mettre ses capacités à disposition de l'opérateur économique. (art. 73, § 1er, de l'arrêté royal du 18 avril 2017).

3. DOCUMENTS RELATIFS À LA LIMITATION DU NOMBRE DE CANDIDATS RETENUS

- **NOTE D'APPROCHE DU CANDIDAT** : le candidat explique sa compréhension de la mission compte tenu de l'objet du marché, du contexte existant, des contraintes et premiers enjeux qu'il y perçoit.

Format : maximum une page A4 (recto), éventuels visuels inclus, texte de maximum 4000 signes espaces compris.

ATTENTION : une note d'approche de la mission n'est pas à confondre avec une note d'intention de projet. Aucunes premières propositions d'aménagements ou d'interventions sur le site ne sont demandées et ne doivent être développées à cette étape de la procédure. Les éventuels passages problématiques seront dès lors masqués.

- **NOTE DE PRÉSENTATION DU CANDIDAT** : le candidat explique en quoi son profil et son expérience sont adéquats par rapport à l'objet du marché. La note décrira la philosophie de

¹ Le Document Unique de Marché Européen est une déclaration officielle par laquelle le candidat atteste qu'il n'est pas concerné par les motifs d'exclusion et qu'il remplit les conditions fixées pour la sélection.

² Pour les belges, cette information sera vérifiée directement par l'adjudicateur sur Internet.

³ Voir règles de comptabilisation de l'ancienneté des références en fin de document.

travail spécifique du candidat et expliquera en quoi cette philosophie est en lien avec le présent marché. En cas de groupement, la note démontrera également la plus-value de l'association (complémentarité, etc.) et sera explicite sur le partage des rôles entre les différents opérateurs économiques.

Format : maximum une page A4 (recto), éventuels visuels inclus, texte de maximum 4000 signes espaces compris.

ATTENTION : à ce stade seule la compétence architecture est demandée et sera donc évaluée(s). De ce fait toute valorisation, dans cette note, des futurs sous-traitants attendus ultérieurement pour les autres compétences, est à ce stade exclue. Les éventuels passages problématiques seront dès lors masqués.

- **PRÉSENTATION DE TROIS MISSIONS PERTINENTES :** le candidat présente trois missions antérieures qui témoignent de la pertinence et de la qualité de son expérience par rapport à l'objet du marché. Les missions porteront sur des projets construits, dont au moins un projet de rénovation, et datant des 7 dernières années¹. La présentation (textuelle et graphique) permettra d'évaluer les choix en matière de performance énergétique (matérialité, isolation de l'enveloppe, intégration des techniques spéciales, etc.).

Pour chaque mission, les renseignements suivants seront fournis :

- Nom du projet et localisation (commune + pays) ;
- Nom du ou des opérateur(s) économique(s) faisant partie du groupement candidat, ou de son personnel impliqué(s) dans la mission et précision des prestations assumées pour ce projet (p.ex. architecture, scénographie, paysage, etc. + préciser si mission partielle : études, suivi d'exécution, etc.) ;
- Le cas échéant, nom des autres opérateurs économiques tiers (extérieurs au candidat) jouant un rôle significatif dans la mission (p.ex. : architecte mandataire ou cotraitant, paysagiste, scénographe, etc.) ;
- Texte de présentation de la mission : expliquant l'approche (prise en compte des problématiques et du contexte existants et concept ou solutions proposés), ainsi que le rôle de l'opérateur (ou des opérateurs) économique(s) ou de son personnel faisant valoir cette mission. Max 1000 signes, espaces compris ;
- Documents graphiques : nécessaires à la compréhension de la mission et permettant d'en évaluer la qualité. Maximum 6 visuels : 1 visuel = 1 photo ou 1 schéma ou 1 croquis ou 1 série de plans ou 1 série de coupes ou tout autre visuel unique. Il est demandé des visuels « bruts » : texte et autres mises en pages sont interdits ;
- Principales données du projet, à savoir :
 - *Nom du maître d'ouvrage et type de commande (publique ou privée)* ;
 - *Budget des travaux* : indication du montant des travaux (décompte final pour les projets réalisés, estimation à jour pour les projets en cours, estimation au stade de l'offre pour les concours non remportés). Ces montants pourront être accompagnés au besoin d'une note explicative pour détailler certains éléments budgétaires (Max 500 signes, espaces compris) ;
Les montants à renseigner ici sont uniquement ceux des travaux liés aux services prestés par le(s) opérateur(s) économique(s) ou le membre de son personnel chargé de l'exécution du marché faisant partie du groupement candidat pour le présent marché (si plusieurs, indiquer le total et détailler dans la note explicative). Par exemple : s'il s'agit d'un scénographe ayant travaillé pour un architecte tiers au groupement, mentionner uniquement le montant des travaux de scénographie et pas celui de l'opération architecturale globale ;

¹ Voir règles de comptabilisation de l'ancienneté des références en fin de document.

- *Statut du projet* : en cours (précisez l'étape), réalisé, non abouti (précisez l'étape de clôture), ou marché de services/concours (précisez si remporté ou non). Le statut pourra être accompagné au besoin d'une note explicative pour détailler certains éléments (Max 500 signes, espaces compris) ;
- *Surface brute totale* : surface murs et circulations inclus, tous niveaux inclus ;
- *Dates principales* : selon le statut du projet, au minimum devront être renseignées le dépôt du projet pour le marché de services/concours, le début et la fin des études, le début et la fin du chantier et la réception provisoire ;
- *Document probant* : en cas de mission qui n'est plus en cours, l'opérateur joint un document probant permettant de comptabiliser l'ancienneté de la mission¹.

Format : Les trois missions seront directement encodées en ligne.

ATTENTION : Si plus de trois missions sont encodées par candidature seules les trois premières missions encodées seront évaluées dans le cadre de la limitation du nombre de candidats invités à remettre offre.

ATTENTION : comme pour la preuve d'expérience minimale exigée (cf. point 3 ci-dessus), l'opérateur économique concerné peut faire valoir l'expérience que l'un·e de ses associé·e·s ou collaborateur·trice·s a acquise comme associé·e ou collaborateur·trice au sein d'une précédente structure ou en solo, et ce aux mêmes conditions.

4. RAPPORT DE DÉPÔT

L'ensemble des documents de la demande de participation sont repris dans le rapport de dépôt automatiquement généré par la plateforme de dépôt. Conformément à l'art. 42, § 2 de l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, la signature de la demande de participation n'est pas requise.

¹ Voir règles de comptabilisation de l'ancienneté des références en fin de document.

RÈGLES DE COMPTABILISATION DE L'ANCIENNETÉ DES MISSIONS ANTÉRIEURES

L'ancienneté des missions présentées sera calculée de la façon suivante :

- au départ de la date limite de remise des demandes de participation fixée pour le présent marché ;
- pour les missions n'étant plus en cours à cette date, la date prise en compte pour calculer l'ancienneté de la mission sera celle :
 - de la réception provisoire pour les missions livrées (document probant : PV de réception provisoire ou autre) ;
 - de la dernière prestation effectuée par l'opérateur économique (ou par le membre de son personnel chargé de l'exécution du marché) sur le projet :
 - marché non remporté : date de la remise de l'offre (document probant : courrier d'invitation à soumissionner, notification de non sélection, etc.) ;
 - mission entamée et non terminée : date du dépôt auprès du maître d'ouvrage de la dernière tranche de mission effectuée (document probant : courrier de réception des documents, courrier d'approbation de la tranche, etc.).

ATTENTION : Lorsque demandés, les documents probants concernant la date indiquée devront être annexés sans quoi la mission ne pourra pas être prise en compte.

À PROPOS DU FORMULAIRE DUME

COMMENT REMPLIR SON FORMULAIRE DUME ?

1. RENDEZ-VOUS sur la plateforme DUME : <https://uea.publicprocurement.be/filter?lang=fr>

- Si vous n'avez jamais utilisé de DUME :
 - Choisissez « Importer un DUME »
 - Chargez le modèle .XML joint en annexe 3 de l'avis de marché
 - Remplissez vos données
- Si vous avez récemment utilisé un DUME pour un autre marché :
 - Choisissez « Fusionner deux DUME »
 - Chargez le modèle.XML joint en annexe 3 de l'avis de marché ET votre propre DUME récent pour récupérer automatiquement les données remplies par vous lors d'un précédent marché ;

2. COMPLÉTEZ le formulaire DUME :

Voir également le document d'aide en annexe 3.b de l'Avis de marché.

- Partie II - Informations concernant l'opérateur économique :
 - Le candidat remplit le point A « Informations concernant l'opérateur économique ».
 - Le point B « Informations relatives aux représentants de l'opérateur économique » n'est à compléter que lorsque le candidat est un groupement d'opérateurs économiques. Chaque opérateur indique donc dans cette partie de son DUME les coordonnées du mandataire du groupement, soit celui d'entre eux désigné pour représenter le groupement à l'égard de l'adjudicateur. (Article 40 de l'AR du 18/04/2017).
 - Le point C « Informations relatives au recours aux capacités d'autres entités » est uniquement à remplir si le candidat entend recourir à la capacité de tiers (de type sous-traitants) pour satisfaire aux conditions de sélection : ATTENTION, pour le présent marché, ce recours n'est pas autorisé.
 - Le candidat complète le point D « Informations relatives aux tiers aux capacités desquels l'opérateur économique n'a pas recours » s'il entend recourir à des sous-traitants (au stade de la demande de participation ou au stade de l'offre) sans faire appel à leur capacité (pour satisfaire à la sélection qualitative). Il répond oui/non, mais ne doit pas préciser à ce stade le nom des sous-traitants. Cette information devra être précisée dans un DUME amendé au moment du dépôt de l'offre.
- Partie III - Motifs d'exclusion : Le candidat complète les points A à C.
- Partie IV - Critères de sélection :
 - Seule la case Oui/Non doit être cochée.
 - Les opérateurs économiques sont dispensés de remplir les sections A, B, C ou D de cette partie.
- Partie VI - Déclarations finales :
 - Indiquez la date et le lieu.
 - La signature n'est pas nécessaire sur le formulaire DUME.

3. TÉLÉCHARGEZ les formats .PDF et .XML du formulaire complété par vos soins

4. JOIGNEZ le format .PDF à votre demande de participation en y annexant, si besoin, les pièces justificatives utiles (voir ci-après).
5. CONSERVEZ le format .XML qui vous permettra lors d'un prochain marché de récupérer des informations pré-remplies.

INFORMATION SUR LE NOMBRE DE DUME(S) À FOURNIR

- UN CANDIDAT QUI PARTICIPE À TITRE INDIVIDUEL à la présente procédure de passation de marché remplit un seul DUME.
- LORSQU'UN GROUPEMENT D'OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES PARTICIPE À LA PROCÉDURE DE PASSATION DE MARCHÉ :
 - Un DUME distinct indiquant les informations demandées dans les parties II à IV doit être remis pour chacun des opérateurs économiques participants.
 - Les membres du groupement indiquent également dans la partie II.B du DUME celui d'entre eux qui représentera le groupement (mandataire) à l'égard du pouvoir adjudicateur.
- SI LE CANDIDAT FAIT (OU COMpte FAIRE) APPEL À DES SOUS-TRAITANTS :
 - Il complète la partie II, D de son DUME : il répond par « OUI » et n'indique pas encore à ce stade le nom de sous-traitants envisagés ;
 - Il n'y a pas de DUME(s) distinct(s) à remettre par le(s) sous-traitant(s) ;
 - Pour rappel : le candidat ne peut pas faire appel aux capacités de tiers (sous-traitants, etc.) pour satisfaire aux conditions de sélection qualitative - niveaux minimaux d'exigence, sauf à celles des associé·e·s ou collaborateur·trice·s disposant d'une expérience antérieure pertinente, dans les conditions énoncées sous le point III.1.3) de l'avis de marché ; et à ce stade de la procédure, seule la compétence architecture est demandée et sera donc évaluée.

PIÈCES JUSTIFICATIVES NON ACCESSIBLES GRATUITEMENT PAR L'ADJUDICATEUR

- POUR LES OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES NON BELGES¹, les attestations attestant de :
 - l'absence de faillite (attestation datant de moins de 3 mois par rapport à la date limite de remise de la demande de participation) ;
 - l'absence de dettes fiscales (attestation délivrée dans l'année en cours à la date limite de remise de la demande de participation) ;
 - l'absence de dettes sociales (attestation portant sur le trimestre en cours ou le dernier trimestre écoulé).
- EN CAS DE REDEVABILITÉ DE PLUS DE 3.000 EUROS AUPRÈS DE L'ADMINISTRATION FISCALE OU DE LA CAISSE SOCIALE : la preuve d'un plan d'apurement en cours et de son respect et/ou la preuve de créance(s) certaines, exigibles et libres de tout engagement auprès d'un autre pouvoir adjudicateur.

Ces documents seront ajoutés à la suite du DUME dans le document .PDF. Aucun autre document justificatif ne devra être joint à la demande de participation.

¹ Pour les belges, cette information sera vérifiée directement par l'adjudicateur sur Internet.